

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**1 - (Document 1)****2 points**

- 1.1 Le pouvoir exécutif. (0,5 point)
- 1.2 Au choix : (1,5 point, 0,5 pt par élément cité)
- nommer } le Premier Ministre,
  - renvoyer }
  - dissoudre l'Assemblée nationale,
  - consulter les électeurs par référendum,
  - prendre les pleins pouvoirs en cas de crise grave.

**2 - (Documents 2 et 3)****4,5 points**

- 2.1 Référendum : question posée aux électeurs à laquelle ceux-ci répondent par OUI ou par NON. (1 point)
- 2.2 M. Jacques CHIRAC (0,5 pt), président de la République française (0,5 pt). (1 point)
- 2.3 La réduction du mandat présidentiel (0,5 pt) de sept à cinq ans (0,5 pt). (2,5 points)
- Le changement a été approuvé par les électeurs (0,5 pt) : les bulletins "OUI" ont représenté 73,21% des suffrages exprimés (jusqu'à 1 point selon la précision de la réponse).

**3 - (Documents 1 et 3)****6,5 points**

- 3.1 L'élection du Président de la République au suffrage universel direct (2 pts). (3,5 points)
- Cette réforme avait été approuvée par les électeurs (0,5 pt) : le "OUI" avait obtenu 62,25 % des suffrages exprimés (1 pt).
- 3.2 Abstentions : les électeurs ne vont pas voter (1 pt). (3 points)
- Entre 1962 et 2000 augmentation très importante du taux d'abstention, qui passe de 23,03 à 69,81 % des électeurs inscrits (1 pt) : désintérêt de ceux-ci pour le dernier référendum (1 pt).

**4 - Le Président de la République, chef de l'Etat, chef des armées, est à la tête du pouvoir exécutif, et ses attributions traditionnelles (nomination du Premier Ministre, droit de dissolution de l'Assemblée nationale...) ont été renforcées par la constitution de 1958 . Celle-ci lui décerne en outre des prérogatives nouvelles (recours au référendum, article 16...) qui relèvent en fait du pouvoir législatif. (On peut même dire que le Président possède, avec le droit de grâce, une partie du pouvoir judiciaire.)**

**7 points**

A partir de 1962 son élection au suffrage universel direct accroît son indépendance par rapport au Parlement et lui confère une autorité nouvelle.

Cependant, depuis 1986, son influence a pu sembler diminuée par les "cohabitations" successives, même si celles-ci le font apparaître de plus en plus comme un "arbitre". Est-ce pour mettre fin à cette situation qu'a été prise l'initiative du dernier référendum ? La faible mobilisation des électeurs doit-elle, de ce point de vue, être considérée comme une nouvelle limite de l'influence présidentielle ?

(On valorisera bien évidemment les copies qui évoqueront ces questions liées à la pratique des institutions.)

Quoi qu'il en soit l'adoption du quinquennat va changer les règles du jeu politique et, à ce titre, elle fera certainement date dans l'histoire de la V<sup>ème</sup> République.

GROUPEMENT EST	SESSION 2001	CORRIGÉ	TIRAGES
<b>B.E.P. - SECTEUR A</b> (Secondaire - Soins personnels - Sanitaire et social - Arts graphiques) Épreuve : Histoire	Durée : 1 heure Coef. : 1	Code examen	
			page 1/1